



Association déclarée en préfecture N° 173002045

**PROCES-VERBAL**  
**Assemblée Générale Ordinaire**  
**Mardi 26 mars 2024**

Personnes présentes : 19 adhérents, 14 pouvoirs et le commissaire aux comptes.

**Ordre du jour** :

- ✓ Présentation du bureau
- ✓ Bilans de l'année 2023 (élections, adhésions, budget et activités) ;
- ✓ Projets activités 2024 ;
- ✓ Présentation du nouveau logo et du nouveau site internet ;
- ✓ Vote du montant de l'adhésion 2025 ;
- ✓ Présentation du RI et ses annexes ;
- ✓ Présentation des Statuts ;
- ✓ Elections des administrateurs ;
- ✓ Divers.

*La réunion commence à 14h10 et se déroule dans les locaux de la caserne de Rochefort.*

❖ **Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2022 :**

**Résolution 1 : L'assemblée générale valide à l'unanimité des voix le procès-verbal de l'assemblée générale 2022**

**1. BILANS 2023**

❖ **Bilan moral de la vice-présidente :**

**Rappel sur l'organisation de l'association :**

Le conseil d'administration est constitué de 10 membres pour l'année 2023.

Tous les membres sont répartis dans les 4 commissions dont voici un rappel de chacune :

- Commission animations : elle organise les activités proposées aux adhérents
- Commission sociale : elle étudie les dossiers de fonds de solidarité de façon anonyme
- Commission administration : elle rédige et revoit les statuts, le règlement intérieur
- Commission finances : elle s'occupe de la gestion du budget

**Répartition des adhérents :**

En 2023, le COS comptabilise 610 adhérents (555 actifs et 55 retraités), ce qui représente 90 % des salariés actifs du SDIS.

**Evolution des prestations CNAS :**

Le montant des prestations reversées par le CNAS aux adhérents est supérieur au montant que le COS a payé au CNAS pour l'année 2023. Cela n'est pas le cas dans toutes les collectivités/établissements du département. Les membres du conseil d'administration du COS du SDIS 17 encouragent tous les adhérents à se connecter à leur espace personnel <https://www.cnas.fr/user/login> pour profiter davantage encore d'offres qui leurs sont réservées.

### **Evolution de la cotisation au CNAS :**

La cotisation 2023 payée par le COS au CNAS par adhérent actif est de 212,00 €.

Le CNAS se montre de nouveau solidaire des structures territoriales et en 2023 la cotisation forfaitaire par agent reste au même niveau qu'en 2020, 2021 et 2022.

Le CNAS a donc gelé la cotisation pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive mais va l'augmenter pour 2024.

### **Activités 2023 :**

<b><u>ACTIVITES</u></b>	<b><u>PARTICIPANTS</u></b>	<b><u>A la charge du COS</u></b>	
Abonnements au Stade Rochelais	10 abonnements		3 100,00 €
Francofolies	100 places		2 533,00 €
Chèques vacances ANCV ( <i>février et juin</i> )	161		5 005,00 €
Soirée hantée	20		156,00 €
Escalade sur bloc (en intérieur)	9		91,50 €
Catamaran	31		785,00 €
Accromât	8		64,00 €
Pole dance	7		60,00 €
Escape game	23		190,00 €
Atelier sucré	11		242,00 €
Arbre de Noël (Au Taquet à Aytré)	101		2 400,00 €
Paniers de Noël des adhérents	610	Paniers Cadhoc	19 929,14 € 18 339,00 €
<b>COUT TOTAL DES ACTIVITES</b>			<b>55 878,64 €</b>

**Résolution 2 : L'assemblée générale valide à l'unanimité des voix le rapport moral présenté par la vice-présidente.**

### **❖ Bilan financier 2023**

#### **• Dépenses**

FOND DE SOLIDARITE	200,00 €
FRAIS DE RECEPTION	231,14 €
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (Affranchissement, assurance, fournitures, frais bancaires, réception, ...)	298,94 €
COMMISSAIRE AUX COMPTES	2 772,00 €
PERSONNEL MIS A DISPOSITION	22 017,26 €
UDSP	14 840,85 €
COTISATIONS CNAS	120 499,50 €
COTISATIONS CARTES CEZAM	1 125,00 €
ANCV – Chèques vacances février et juin	16 345,00 €
ACTIVITES	10 589,50 €
BILLETTERIE (francos + stade rochelais)	8 548,00 €
NOEL DES ENFANTS	2 400,00 €
NOEL DES ADHERENTS	38 268,14 €

PUBLICATION (logo + site internet)	540,00 €
MACIF (assurance multirisques)	296,00 €
FORMATION (secrétaire)	65,00 €
DIVERS (maintenance logiciel comptable)	259,20 €
COMPTE D'ATTENTE (à justifier)	1 418,26 €
<b>TOTAL</b>	<b>240 713,79 €</b>

- **Recettes**

COTISATIONS DES ADHERENTS	19 707,10 €
COTISATION ANCV	11 340,00 €
REMBOURSEMENT ACTIVITES ADHERENTS	7 237,00 €
SUBVENTION DU SDIS17	180 000,00 €
VERSEMENT NATIXIS	4 575,90 €
PARTICIPATION BILLETTERIE	2915 ?00 €
Intérêts de comptes financiers débiteurs	237,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>226 012,50 €</b>

La subvention du SDIS 17 a augmentée en 2023 par rapport à 2022.  
Elle est passée de de 178 500,00 € en 2022 à 180 000,00 € en 2023.

- **Solde bancaire au 31 décembre 2023**

COMPTE COURANT	16 858,61 €
LIVRET 1 (= livret bleu)	25,58 €
LIVRET 2 (= livret association)	25 353,78 €
<b>TOTAL</b>	<b>42 237,97 €</b>

Le commissaire aux comptes, M. Flavien HAREL, fait la lecture du rapport d'approbation des comptes du COS pour l'année 2023.

Il fait également un rappel des missions du commissaire aux comptes auprès du COS.

Les comptes présentés ont été validés par le commissaire aux comptes.

Le COS a clôturé l'exercice 2023 avec un déficit de 14 701,29 €.

Pour mémoire en 2022 le résultat de l'exercice était de – 3 811,66 €

Il est nécessaire de retrouver un budget à l'équilibre pour 2024, et ne plus avoir recours à la trésorerie associative.

L'affectation du résultat en report à nouveau pour l'année 2024 ainsi que le rapport financier sont soumis au vote de l'assemblée réunie.

**Résolution 3 : L'assemblée générale valide à l'unanimité des voix le bilan financier ci-dessus présenté.**

❖ Budget Prévisionnel 2024

DEPENSES		MONTANT
Annulée	Activité - Marche aquatique - Chatelaillon (*20)	180,00 €
604100	Activité - Laser game - La Rochelle	200,00 €
	Activité - Beauté flash - St Palais	400,00 €
Annulée	Activité - Ile Madame	220,00 €
	Activité - Accrobranche - Abbaye Fontdouce	276,00 €
	Activité - Accrobranche - Vertigo parc de la jarne	414,00 €
Annulée	Activité - Surf - Royan	980,00 €
	Activité - Oléron Sup	550,00 €
	Activité - Téléski - Saujon	340,00 €
	Activité - Trotinette - Fontdouce	700,00 €
Annulée	Activité - Char à voile - Oléron	800,00 €
	Activité - Ma routine beauté - St Palais	450,00 €
	Activité - Atelier cuisine - Archiac	235,00 €
604110	Noël Enfants	1 000,00 €
604120	Noël Adhérents - Colis - 30 € (615 adhérents)	18 450,00 €
	Noël Adhérents - Chèque Cadhoc - 30 € (615 adhérents)	18 450,00 €
604200	Chèques ANCV	16 345,00 €
604300	Billetterie - Stade Rochelais	3 100,00 €
	Billetterie - Francos	5 500,00 €
606400	Fournitures bureautiques	
616100	Assurance multirisques	310,00 €
616200	Assurance ASSUR 18	15 000,00 €
622610	Honoraires du commissaire aux comptes	2 780,00 €
623800	Evenements particuliers (gerbes pour sepulture)	400,00 €
624100	Participation au frais d'expédition MEYCLUB	
625700	Frais de réceptions (ex : pot AG, restau suite réunion ...)	400,00 €
626100	Frais postaux	
627100	Frais bancaire	300,00 €
628100	Adhésions au CNAS (pour les agents actifs) - 220 € (*570) - (*572)	125 400,00 €
628100	Adhésions au CNAS (pour les agents retraités) - 147 € (*7) Opération blanche	987,00 €
628110	Cotisations CREDES des cartes CEZAM - 15 € (*80) - (*59)	1 200,00 €
641100	Mise à disposition d'un agent	22 200,00 €
658000	Divers (ex : publication JO, maintenance EBP, Site internet ...)	1 000,00 €

Résolution 4 : L'assemblée générale valide à l'unanimité des voix le budget prévisionnel ci-dessus présenté.

## **2. PROJETS 2024**

- les 10 abonnements au Stade Rochelais
- l'arbre de Noël (comprenant le goûter et l'animation) pour les enfants jusqu'à 12 ans
- le colis de Noël aux adhérents
- la billetterie pour les Francofolies
- l'achat groupé des carnets de chèques-vacances ANCV (une seule commande en mai)
- l'activité « marche aquatique » à Châtelaiillon
- l'activité « laser game » à Angoulins
- l'atelier « mise en beauté flash » à Saint-Palais
- une journée sur « l'île Madame »
- l'activité « accrobranche » au parc aventure de la Jarne et au parc aventure de Fontdouce
- l'activité « téléski » à Saujon
- la sortie « trottinette » au parc aventure de Fontdouce
- l'atelier « ma routine beauté » à Saint-Palais
- l'atelier « cuisine parents-enfants » à Archiac

Pour rappel, certaines de ces activités ne sont pas prises en charge en totalité par le COS du SDIS 17, un reste à charge est à prévoir par l'adhérent.

**Résolution 5 : L'assemblée générale valide à l'unanimité des voix les projets ci-dessus présentés.**

## **3. PRESENTATION DES NOUVEAUX LOGO ET SITE INTERNET DU COS**

Il est présenté le fonctionnement du futur site internet du COS qui est en cours de finalisation et qui devrait être accessible aux adhérents au cours de l'année 2024. Le nouveau logo du COS souhaité par les membres du conseil d'administration est également présenté.

## **4. VOTE DE L'ADHESION**

Devant la difficulté d'équilibrer les comptes chaque année, et une fois les explications faites par la vice-présidente, le conseil d'administration souhaite faire évoluer dans sa délibération du 10 novembre 2023 la cotisation du COS pour l'année 2025 à 35,00 €.

Cette décision est soumise au vote de l'assemblée réunie.

**Résolution 6 : L'assemblée générale valide à l'unanimité des voix le nouveau montant de cotisation à 35,00€ à compter de 2025.**

## **5. REGLEMENT INTERIEURS ET SES ANNEXES**

Il est fait lecture du règlement intérieur avec les modifications qui ont été apportées par le CA notamment avec la mise en place de l'annexe 5 concernant la prise en charge de l'UDSP 17 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le nouveau RI et ses annexes sont lus et soumis au vote de l'assemblée réunie.

**Résolution 7 : L'assemblée générale valide à l'unanimité des voix le nouveau règlement intérieur et ses annexes applicables au 1<sup>er</sup> Janvier 2025.**

## **6. STATUTS**

Il est fait lecture des statuts avec les modifications qui ont été apportées par le CA.

Les nouveaux statuts sont lus et soumis au vote de l'assemblée réunie.

**Résolution 8 : L'assemblée générale valide à l'unanimité des voix les nouveaux applicables au 1<sup>er</sup> Janvier 2025.**

## **7. COMMISSAIRE AUX COMPTES**

La convention avec la société BARKERTILLY est arrivée à son terme au 31 décembre 2023. Après étude de devis présentés aux membres, il est demandé à l'assemblée générale de se prononcer sur la nomination du commissaire aux comptes à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024.

**Résolution 9 : L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix exprimées de ne pas reconduire la société BARKERTILLY dans ses fonctions de commissaire au compte à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024.**

**Résolution 10 : L'assemblée générale valide la proposition de la société SCORE, 125 Av Gambetta 17100 SAINTES et représentée par M. Jérôme PERNOT à compter 1<sup>er</sup> Janvier 2024.**

## **8. ELECTIONS DES ADMINISTATEURS**

Les élections pour intégrer le conseil d'administration ont lieu uniquement si le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes à pourvoir ; sinon les candidats sont élus d'office.

Membres sortants :

- William Weber
- Delphine Destruels

Membres entrants :

- Boris Delanotte
- Magali Potevin
- Aline Abramski

Election du nouveau conseil d'administration :

Bureau :

Président(e) : Mme Delphine DESTRUELS

Vice-président : M. Fabien COLASSE

Trésorier(e) : Mme Aline FULNEAU

Trésorier adjoint : M. Benoit ROUSSEL

Secrétaire : Mme Sylvie DANTEC

Secrétaire adjointe : Mme Magali POTEVIN

Administrateurs :

Mme Aline ABRAMSKI

M. Alexandre ACCAD

M. Boris DELANOTTE

M. Benoit LAGRIFOUL

M. Milan NICOLAS

M. Mickaël SERRE

M. William WEBER

## **9. DIVERS**

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 15h10.

La vice-présidente



Delphine DESTRUELS

La secrétaire,



Sylvie DANTEC